



Note spéciale No1

Déclaration Conjointe

sur la réponse coordonnée et collective du Mouvement au drame humanitaire résultant des troubles intérieurs et d'une violence armée de haute intensité en Haïti

Port-au-Prince/Genève le 03/09/2025

Chères Mesdames, chers Messieurs,

À la suite de la progression des affrontements armés dans la région métropolitaine de Port-au-Prince, capitale du pays, ainsi que dans les départements du Centre et de l'Artibonite, la crise humanitaire, déjà aiguë et prolongée en Haïti, est encore montée d'un cran.

Contexte et besoins

Le nombre d'Haïtiens déplacés à l'intérieur du pays a triplé depuis 2024, atteignant environ 1,3 million de personnes, selon l'ONU, alors que des milliers d'autres continuent d'être tués ou blessés souvent à cause des troubles intérieurs et d'une violence armée d'haute intensité. Chaque jour qui passe, les populations continuent de se déplacer en masse et envahissent les bâtiments et places publics, les écoles et les églises à la recherche d'endroit sûrs. Dans les zones les plus touchées par la violence armée, dans la capitale, la vie est à peine tenable. Les populations sont isolées de tout, empêchées d'aller et de venir, craignant d'être stigmatisées, ou maltraitées à tout moment. Ces populations vivent constamment dans la peur d'être prises dans les confrontations armées ou de devoir fuir pour sauver leur vie. L'accès aux services essentiels tels que la nourriture, l'eau, les soins de santé ou l'éducation y est quasi impossible alors que les écoles, les structures de santé et les pharmacies ont été complètement pillées, brûlées ou détruites.

D'autre part, la combinaison de l'insécurité, des aléas climatiques et la perte de pouvoir d'achat de la population locale, font craindre une situation humanitaire catastrophique et ingérable. Les zones affectées par la violence armées ainsi que les sites accueillant des déplacés dans la capitale doivent également faire face à la résurgence des épidémies, notamment le choléra. À cela s'ajoute l'insécurité alimentaire qui affecte environ 6 millions de personnes, la moitié de la population haïtienne, ainsi que la crainte d'une rupture de la chaîne d'approvisionnement en bien de premières nécessités et en médicaments, les routes étant souvent bloquées et les ports d'importation inaccessibles en raison des violences. Les populations touchées voient, chaque jour, leurs mécanismes d'adaptation s'épuiser. Leur situation ne peut que s'aggraver si rien n'est fait pour y remédier. Il est donc nécessaire que le Mouvement renforce son intervention.

L'objectif de la réponse coordonnée et collective du Mouvement

Dans un contexte sécuritaire, politique, économique et social extrêmement fragmenté et violent, les rôles de la Croix-Rouge Haïtienne (CRH), du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et de la Fédération Internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) dans la coordination de la réponse face à l'impact de la violence armée sont attribués conformément à l'Accord de Séville 2.0, dans le cadre d'une approche pragmatique selon le mandat, les compétences et les capacités de chaque composante.

Les objectifs spécifiques de l'activation du mécanisme de coordination de l'Accord de Séville 2.0 en Haïti, sous la facilitation de la CRH et la co-facilitation du CICR, sont les suivants :

1. Renforcer la réponse coordonnée et collective du Mouvement aux besoins humanitaires exacerbés des personnes les plus affectées par des troubles intérieurs/ la violence armée, y compris les personnes déplacées (surtout dans le domaine de l'accès aux services essentiels).
2. Renforcer le soutien du Mouvement à la capacité de réponse d'urgence de la CRH dans ses zones d'intervention.
3. Assurer la coordination effective du Mouvement dans les domaines de la sécurité, la communication et la diplomatie humanitaire, et autres.

Mécanismes de coordination du Mouvement

Forts des décisions prises lors du Mini-Sommet du 3 septembre 2025, les partenaires du Mouvement en Haïti mobilisent leurs atouts incomparables, à savoir leur accès, leurs ressources et l'acceptation des communautés, pour apporter une réponse efficace. Fermement attaché à ses principes et valeurs, le Mouvement privilégie les activités essentielles et urgentes, favorisant la conduite d'actions complémentaires en accord avec les plans d'urgence opérationnels élaborés.

Agissant en tant que facilitatrice, la CRH joue un rôle central essentiel dans la coordination de l'action du Mouvement. Dans la situation de troubles intérieurs et de violence armée extrême en cours, le CICR intervient en tant que co-facilitateur de la réponse du Mouvement en Haïti, tandis que la FICR assume des fonctions et mène des activités spécifiques à l'appui et en complément des efforts opérationnels de la CRH, conformément à son mandat. Avec l'escalade des troubles intérieurs et de la violence armée, les rôles de facilitateur et co-facilitateur sont donc attribués respectivement à la CRH et au CICR.

Nous privilégions le renforcement des mécanismes de coordination du Mouvement existant afin de répondre aux besoins actuels. Les réunions de coordination aux niveaux stratégique, opérationnel, technique et sécuritaire seront plus régulières et fréquentes, et des réunions ponctuelles seront organisées au gré de l'urgence des besoins.

La CRH mettra pleinement à profit et renforcera encore son vaste réseau de volontaires et sa structure formée de branches, veillant à rester proche des communautés pour déployer des interventions efficaces. Elle continuera de renforcer ses capacités opérationnelles et organisationnelles et son développement, avec le soutien collectif des partenaires du Mouvement.

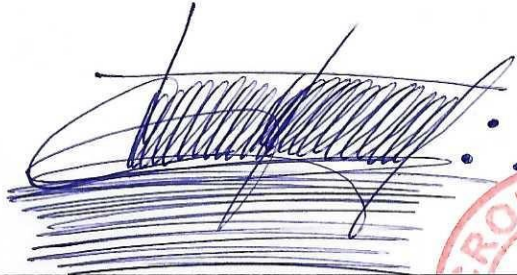
Le CICR concentrera ses efforts sur l'exécution de son mandat dans le contexte des troubles intérieurs et de violence armée de haute intensité, en particulier sur la protection, notamment en partenariat avec la CRH (protection des liens familiaux, par exemple), et en faisant valoir son rôle d'intermédiaire neutre pour obtenir des résultats satisfaisants sur le plan humanitaire. Il accordera en priorité une aide d'urgence ciblée aux personnes touchées par la violence armée en collaboration avec la CRH, notamment aux communautés que les autres acteurs ne peuvent pas atteindre ou auxquelles le CICR peut apporter une plus-value et un savoir-faire particulier (par exemple, dans le domaine de la Protection). Le CICR poursuivra ses activités dans le domaine de la Protection, la santé et l'accès aux services essentiels, conformément à son mandat spécifique. Enfin, il maintiendra, de concert avec la SN, le dialogue avec les acteurs clés, y compris les autorités et les porteurs d'armes, et facilitera, si nécessaire et possible, l'accès des partenaires du Mouvement.

La FICR se concentrera sur l'exécution de son mandat, en aidant la CRH à renforcer ses capacités. En outre, la FICR mettra à profit les ressources du Plan unifié en matière de préparation et d'intervention et envisagera d'activer les outils d'intervention dont elle dispose, selon les besoins, pour soutenir la réponse collective de la CRH et du Mouvement.

Nous nous engageons à maximiser les ressources collectives du Mouvement au service des populations affectées par la crise actuelle. Nous souhaitons également que la réponse à cette crise offre l'occasion de renforcer les capacités et le développement de la CRH afin qu'elle en ressorte plus forte et plus résiliente, ainsi que de renforcer l'image du Mouvement.

La CRH, le CICR, la FICR en Haïti remercient d'avance les autres partenaires du Mouvement pour leur indéfectible soutien.

Signatures :



Guëtson LAMOUR
Président
Société Nationale de la Croix-Rouge Haïtienne (facilitateur)

Lieu et date: Port-au-Prince, Haïti, 03/09/2025



Marisela SILVA CHAU
Cheffe de Délégation pour Haïti
Comité international de la Croix-Rouge (co-facilitateur)

Lieu et date: Port-au-Prince, Haïti, 03.09.2025



Elias GHANEM
Chef de Délégation pour Haïti, Cuba et République Dominicaine
Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Lieu et date: Port-au-Prince, Haïti - 3/9/2025